



Prélèvement automatique des factures de cantine

publié le 16/03/2020

Mesdames et Messieurs les Parents d'élèves,

Les parents qui règlent les factures de cantine par prélèvement automatique.

Aucun prélèvement automatique ne sera effectué avant avril 2020.

Le service de gestion



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.